EN DIRECT

APF France handicap

Lettre interne d'information destinée à l'ensemble des acteurs d' **APF France handicap** | adhérents | élus | salariés | usagers | bénévoles

Merci de veiller à sa bonne diffusion >>> par mail >>> imprimée >>> affichée

N°70 >>> Avril 2018

ÉDITO

Tous APF France handicap !

Chères amies, Chers amis,

C'est officiel ! L'Association des Paralysés de France s'appelle désormais APF France handicap.

Après une consultation de plusieurs mois, ce nouveau nom a été proposé à nos adhérents et adopté de façon démocratique en juin dernier dans le cadre de la modification des statuts de l'association. Il traduit le lien de l'association avec son histoire, ses missions, son ouverture – déjà réelle – à d'autres types de handicap, sa vision fondée sur les droits humains, au-delà de la déficience et sa présence dans l'ensemble du pays.

Une nouvelle identité graphique, synonyme de mouvement et d'innovation, accompagne ce changement de nom sur tous nos supports de communication. Un nouveau logo plus dynamique et plus accessible - dont vous êtes les dignes ambassadeurs - a été décliné par direction, région, territoire, structure... Porter les nouvelles couleurs de l'association, c'est essentiel pour affirmer notre identité et garantir la visibilité de notre nouvelle « marque ». Je compte donc sur chacun.e d'entre vous pour vous approprier ces changements à partir des outils mis à votre disposition.

Comme vous pouvez le voir, notre lettre interne d'information mensuelle a, elle aussi, fait peau neuve avec une maquette plus moderne et plus sobre pour une meilleure lisibilité. J'espère qu'elle vous plaira.

Soyons toutes et tous APF France handicap !

Amicalement,

Alain ROCHON,

Président d'APF France handicap

À LA UNE

Congrès 2018 : Relevons ensemble le défi #FAÇ'AD !

© DR

Après le défi Origami qui remporte déjà un franc succès, un autre défi est lancé à l'occasion du projet Art Congrès 2018. Vous prendre en photo devant la façade de votre établissement ou structure avec vos salariés, bénévoles, usagers et adhérents. Toutes les photos prises seront exposées pendant le Congrès à la manière de la « grande lessive », une installation artistique éphémère qui consiste à étendre des photos sur des fils tendus.

Plus vous serez nombreux à participer, plus l'initiative sera une réussite ! Alors, à vos appareils et smartphones devant votre façade.

Merci de transmettre vos photos les plus nettes possibles avant le 5 juin à l'adresse suivante : culture@apf.asso.fr

Contact : Maïla DIVE - Chef de projet Art Congrès 2018 - 06.81.69.54.44

LE CHIFFRE DU MOIS

817 **c'est le nombre de déclinaisons du nouveau logo par direction, région, territoire, délégation, structure, service, projet...**

SOMMAIRE

ACTUALITÉ 2 à 4
- Baromètre de l'accessibilité, le retour !
- Réforme de l'emploi : de premières mesures en attendant plus
- Des réserves légales contre les quotas de logement accessibles

INITIATIVE RÉSEAU 5 et 6
- Stop à la précarité ! un réveil en fanfare

VIE ASSOCIATIVE 7
- Dans les coulisses du Congrès 2018

ÉVÉNEMENT 8 et 9
- Des tables rondes pour défendre ses droits à la compensation

COMMUNICATION 10 et 11
- L'association dévoile sa nouvelle identité

VIE ASSOCIATIVE 12
- Un engagement fort pour un été inoubliable

INNOVATION 13 et 14
- Des relais dans le rural

>>> **Directeur de publication :** Prosper TEBOUL >>> **Rédactrice en chef :** Aurélia KAKOU - 01 48 70 27 50 – aurelia.kakou@apf.asso.fr >>> **Rédaction :** Carole BOURGEOIS, Aurélia KAKOU, Franck SEURET >>> **Réalisation :** Eden Studio >>> **Date de parution :** Avril 2018 - APF France handicap - 17 boulevard Auguste Blanqui - 75013 Paris >>>
Retrouvez ce numéro sur https://reseau.apf.asso.fr

Baromètre de l'accessibilité, le retour !

APF France handicap dévoilera, fin septembre, le baromètre de l'accessibilité qui classe les 96 chefs-lieux départementaux. Cette nouvelle édition, cinq ans après la dernière, prend en compte les Ad'Ap et les autres handicaps.

La France sera-t-elle plus accessible à partir du 26 septembre 2018 ? Soit trois ans, jour pour jour, après la date limite de dépôt des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les établissements recevant du public (ERP) qui n'étaient pas aux normes à cette date. Les petits ERP disposaient en effet de ce délai pour mener à bien les travaux prévus dans leur Ad'Ap. Les autres se sont vus accorder un peu plus de temps. Les boulangers, médecins, restaurateurs et autres commerçants indépendants auront-ils respecté l'échéance ? Et plus largement, comment progresse l'accessibilité en France ?
Pour relancer l'attention des médias sur cette question, APF France handicap dévoilera, fin septembre, les résultats de son baromètre de l'accessibilité 2018. Une nouvelle version après les premières éditions orchestrées de 2009 à 2013, qui avaient connu un beau succès. « *Les très nombreuses retombées médiatiques avaient concouru à créer une émulation entre les villes*, rappelle Nicolas MÉRILLE, le conseiller national accessibilité et conception universelle de l'association. *Et cela permettait de valoriser les municipalités actives tout en pointant les mauvais élèves.* »

© DR

Un précédent en Haute-Garonne

Son contenu a été élaboré avec le groupe Accessibilité du conseil d'administration d'APF France handicap et des élus du réseau. Dont Sonia LAVENIR, la représentante de Haute-Garonne. La délégation 31 a en effet relancé, dès l'an passé, son propre baromètre. « *C'est un outil intéressant car il permet de documenter la réalité de l'accessibilité à un instant T*, explique Sonia LAVENIR. *On peut s'appuyer sur des résultats chiffrés pour démontrer les progrès accomplis… et tout le travail qu'il reste à faire.* »

Avec le soutien du Collectif pour une France accessible

La méthodologie est peu ou prou la même que les années précédentes. **Chaque délégation a envoyé le questionnaire au maire du chef-lieu départemental. Ses services ont jusqu'au 1er juin pour le retourner complété.** « *Le Collectif pour une France accessible s'étant associé à ce baromètre 2018, les représentants d'associations membres pourront prêter main forte aux militants d'APF France handicap pour valider et corriger, si nécessaire, les informations transmises par la mairie* », précise Nicolas MÉRILLE. **Tout devra être remonté au siège le 15 juin au plus tard.** À charge ensuite pour le service Accessibilité universelle d'agréger les résultats locaux pour établir le classement des 96 chefs-lieux départementaux. Et le gagnant sera… **F.S.**

De nouvelles questions

Le nouveau questionnaire s'intéresse bien évidemment aux Ad'AP : Quel est le pourcentage d'ERP de la commune en ayant déposé un ? De plus, il ne porte pas que sur l'accessibilité au handicap moteur. Le site internet de la mairie est-il accessible ? Quels sont les dispositifs permettant l'accueil des personnes sourdes et malentendantes ? Enfin il englobe aussi les modes de déplacements doux. Quel est le pourcentage de kilomètres de pistes cyclables par rapport au total de la voirie municipale ?

Réforme de l'emploi : des premières mesures en attendant plus

La réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ne repose, pour l'heure, que sur quelques mesures. D'autres sont encore en discussion et viendront s'ajouter au projet de loi qui sera débattu en juin.

Le taux de 6 % de travailleurs handicapés devrait bien rester inscrit dans le marbre de la loi. APF France handicap et la Fnath ont obtenu cet engagement de la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la ministre du Travail, dont le projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel va réformer l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Le gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause le principe de quota, mais il avait proposé que ce taux soit désormais fixé par décret. Les associations s'y sont opposées, un décret pouvant être plus facilement modifié qu'une loi.
Le texte prévoit toutefois que « *ce taux est révisable tous les cinq ans, en référence notamment à la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans la population active* ». « *Nous allons profiter du débat parlementaire pour tenter d'obtenir davantage de garanties sur la manière dont ce taux pourra être révisé* », commente Véronique BUSTREEL, la conseillère nationale emploi d'APF France handicap.

© APF Entreprises

Moins de formalités pour les employeurs

Par ailleurs, le projet de loi vise à simplifier les démarches pour les entreprises. Finie, entre autres, la conversion des contrats passés avec les entreprises adaptées (EA) et les Ésat en unités bénéficiaires (UB). Ces UB venaient s'ajouter au nombre de travailleurs handicapés salariés par l'employeur. Ce qui permettait de calculer le taux d'emploi de l'établissement, puis la contribution à verser à l'Agefiph. Désormais, le taux d'emploi sera déterminé uniquement sur la base de l'emploi direct. Mais les employeurs qui n'atteignent pas l'objectif des 6 % pourront déduire de leur contribution une partie des factures qu'ils règlent aux EA et aux Ésat. « *Nous veillerons à ce que les modalités de déduction, qui restent à définir, ne soient pas préjudiciables à l'activité de ces dernières et au travail de leurs salariés handicapés* », souligne Véronique BUSTREEL.

Davantage d'emplois pour les travailleurs ?

De nombreux autres points restent en suspens : le seuil à partir duquel l'obligation d'emploi s'applique va-t-il être abaissé en dessous de 20 salariés ? Quels seront les barèmes de la contribution à l'Agefiph ? Etc.
« *Par ailleurs, aucune information sur la réforme dans la fonction publique ne nous a été communiquée* », ajoute Véronique BUSTREEL.
Alors même que le texte a été présenté en Conseil des ministres fin avril, les discussions doivent se poursuivre entre le gouvernement, les partenaires sociaux et les associations. Muriel PENICAUD a d'ailleurs précisé que des dispositions viendront compléter le projet de loi lors du débat parlementaire, en mai et juin.
« *Pour nous, cette réforme n'aura de sens que si elle conduit à accroître le nombre de personnes handicapées en emploi, que ce soit en milieu ordinaire, protégé...*, insiste Véronique BUSTREEL. *Et nous serons particulièrement attentifs à ce que le financement de la politique d'emploi des travailleurs en situation de handicap soit sécurisé.* » **F.S.**

Des réserves légales contre les quotas de logement accessibles

Pour le Conseil d'État, le Parlement n'a pas le pouvoir de fixer un pourcentage de logements accessibles, comme le prévoit la mouture actuelle du projet de loi Élan. Et le Défenseur des Droits estime qu'un tel quota serait contraire au principe de l'accessibilité universelle. Plusieurs associations – dont APF France handicap – dénoncent cette situation et demandent le retrait de l'article 18 du projet de loi Élan.

Illégal, le projet du gouvernement d'abaisser à 10 % la part de logements accessibles dans les immeubles neufs ? Il est encore trop tôt pour le dire. Mais cette mesure ne va pas passer comme une lettre à la Poste. Et pas seulement parce qu'APF France handicap et l'ensemble des associations de personnes handicapées y sont opposées.
Le Défenseur des Droits, lui aussi, fait part de ses réserves. « *En substituant à la règle de 100 % de logements neufs soumis aux normes d'accessibilité un quota d'au moins 10 %, les dispositions actuelles du projet de loi remettent en cause le principe d'accessibilité universelle*, explique Patrick GOHET, adjoint en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité. *Or, ce principe est inscrit dans la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances ainsi que dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH). Le Défenseur des Droits va bientôt rendre un avis qu'il transmettra au Parlement.* »

Pas de quota dans la loi...

Par ailleurs, dans un avis rendu public début avril, le Conseil d'État a mis en garde le gouvernement. « *Il ne paraît pas possible de fixer, au niveau législatif, les conditions précises d'application de la mesure visant à la production (...) d'un dixième de logements accessibles (...), sauf à empiéter manifestement sur la compétence du pouvoir réglementaire* », avertit la plus haute juridiction administrative en France. En clair, le législateur n'a pas le pouvoir de déterminer un pourcentage de logements accessibles. Ce qui ne signifie pas pour autant que la partie est définitivement gagnée pour les associations opposées à cette mesure. Si la loi (« *le niveau législatif* » comme indiqué par le Conseil d'État) ne peut pas fixer de quota, un décret ou un arrêté (« *le pouvoir réglementaire* »), lui, peut le faire.

... mais dans un décret ou un arrêté ?

C'est d'ailleurs ce qui s'est passé pour les logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière. La loi précise simplement que, pour ces bâtiments, « *un décret (...) fixe les exigences relatives à l'accessibilité* ». Le décret du 14 mars stipule en effet que « *le ministre chargé de la construction détermine par arrêté (...) les modalités de calcul du pourcentage de logements* » accessibles. Et l'arrêté pris le même jour précise que ce pourcentage « *ne saurait être inférieur à 5 % arrondi à l'unité supérieure et avec un minimum d'un logement. Pour les résidences de tourisme, ce pourcentage est porté à 10 %.* » Le gouvernement procèdera-t-il de la même manière pour l'ensemble des logements dans les immeubles neufs ? À moins qu'il décide finalement de renoncer à son projet de quota qui fait l'unanimité contre lui. APF France handicap fera tout son possible pour le faire reculer. **F.S.**

© DR

Stop à la précarité ! un réveil en fanfare

APF France handicap a organisé, fin mars, une campagne pour dénoncer la faiblesse des ressources des personnes handicapées. Tour de France des initiatives prises par les délégations pour réveiller la majorité parlementaire.

Ce fut un anniversaire haut en couleurs. Le 29 mars 2008, 35 000 personnes défilaient pour réclamer la création d'un revenu d'existence pour les personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante. Elles étaient descendues dans la rue à l'appel de « Ni pauvre ni soumis » (NPNS), un collectif créé par APF France handicap (l'APF à l'époque) et des dizaines d'associations. Dix ans plus tard, jour pour jour, NPNS 44 investissait les abords du Château des Ducs de Bretagne, à Nantes. Deux calicots jaunes et noirs avaient été déployés en haut des murs du monument historique. Sur l'esplanade, les militants brandissaient une banderole : « *Depuis trop longtemps précaires et toujours à terre !* »

« *Depuis dix ans nous n'avons cessé d'interpeller et de multiplier des actions fortes pour dénoncer le scandale des ressources des personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante* », a rappelé Jean-Pierre BLAIN, le représentant départemental adjoint de l'APF en Loire-Atlantique. **Le montant de l'AAH, 819 €, est en effet inférieur au seuil de pauvreté. Et il le restera même si le gouvernement tient sa promesse de le revaloriser à hauteur de 900 € d'ici novembre 2019.** Des porte-parole de quelques-unes des quarante associations de NPNS 44 ont également pris la parole. Comme la représentante de La Ligue des Droits de l'Homme, par exemple : « *Pour que les mots de fraternité, solidarité, égalité, liberté ne soient pas des voiles pudiques masquant l'absence de mesures effectives et efficaces.* »

Dix kilos de pâtes pour le préfet

Cette même semaine, et très souvent le même jour, de nombreuses opérations ont eu lieu un peu partout en France pour dire stop à la pauvreté et à la précarité des personnes en situation de handicap. APF France handicap avait en effet lancé une campagne, du 26 au 31 mars, pour réveiller la majorité parlementaire. Un créneau opportunément choisi quelques semaines avant la conférence nationale du handicap, programmée pour la fin du mois de mai.

Dans le Puy-de-Dôme, trois représentantes de l'APF ont été reçues par le sous-préfet et le directeur de cabinet du préfet. Elles avaient amené un cadeau symbolique : dix kilos de pâtes. Soit l'équivalent de la consommation mensuelle d'un allocataire de l'AAH que la faiblesse de ses ressources condamne à se nourrir de nouilles. Pendant l'entretien, la cinquantaine de militants restés dehors, fumigènes et banderoles à la main, scandaient des slogans et reprenaient des chants : « *On est bon à manger des nouilles pendant qu'ils s'en mettent plein les fouilles* ».

Des boulets attachés aux fauteuils

Dans le Vaucluse, une vingtaine de militants s'étaient également réunis devant la préfecture, à Avignon. Aucun des parlementaires invités à les y rejoindre n'est venu. Mais un rendez-vous a été pris avec un des sénateurs. Et les médias locaux ont largement couvert la manifestation. « *Les gens ne se rendent pas compte de tout ce que l'on a à payer* », titrait ainsi *Le Dauphiné*.

Dans le territoire de Belfort et la Haute-Saône, c'est encore la préfecture que les adhérents de l'APF avaient prise pour cible. Des représentants de la Fnath, d'Autisme 90, de l'Adapei et de l'association Valentin Haüy s'étaient joints à eux. Les fauteuils roulants des manifestants étaient entravés par des chaînes et des boulets en signe de protestation.

Une députée à la rencontre des militants

Dans l'Aude, une délégation a été reçue à la Préfecture. Elle y a rappelé les demandes de l'association : la création d'un revenu d'existence au moins égal au seuil de pauvreté ; l'annulation des mesures aboutissant à priver de prime d'activité les pensionnés d'invalidité ; la fin de la prise en compte des revenus du conjoint pour le calcul de l'AAH ou bien encore la suspension du gel programmé du plafond de ressources pour les allocataires en couple.

Dans le Gers, les militants d'APF France handicap ont tracté sur le marché d'Auch. Idem dans les Hautes-Alpes, devant la cité administrative de Gap. C'est également là qu'ils ont reçu Pascale BOYER, la députée de La République En marche.

Dans la Manche et les Hautes-Pyrénées, une conférence de presse a été organisée, avec le témoignage d'adhérents allocataires de l'AAH.

#RéveilleTonDéputé

Enfin, ces manifestations médiatiques se sont accompagnées d'une mobilisation numérique. Les délégations ont envoyé à leurs parlementaires, par mail, un dossier complet présentant l'impact des réformes annoncées ainsi que les revendications de l'association. Elles se sont également montrées actives sur les réseaux sociaux pour interpeller députés et sénateurs. Et ont encouragé leurs adhérents à faire de même. « *Un clic, ça ne prend que quelques secondes et c'est une voix de plus qui compte, qui soutient et fait écho à nos revendications ! Tous à vos souris* » ont ainsi argumenté les délégations picardes de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. Le hastag #RéveilleTonDéputé a été largement repris. Un exemple parmi d'autres, vu sur Twitter : « *Objectif Zéro personne en situation de #handicap sous le seuil de #pauvreté. Allez, on se réveille et on s'y met !* » **F.S.**

Dans les coulisses du Congrès 2018

La parole est donnée à Noëlle MARY LLOPIS, représentante régionale Occitanie. Elle présente les enjeux d'un tel événement pour la vie de l'association et donne un avant-goût de ce qui attend les 1300 congressistes dès le 21 juin prochain.

« Tous acteurs de notre vie ! »

Après le détricotage de la loi de février 2005, il est important que le réseau se retrouve pour faire le point, repartir avec de nouvelles ambitions pour l'avenir ou tout du moins pour les cinq années à venir avec un projet associatif flambant neuf. « *Les enjeux sont à la fois internes et externes. Un enjeu de remobilisation interne tout d'abord pour faire le plein d'une énergie renouvelée, doublé d'un enjeu externe : cultiver notre capacité à montrer que nous sommes des citoyens, acteurs de notre vie et empreints de modernité autour du thème central du Congrès 'Innovation et technologies'* , affirme Noëlle MARY LLOPIS.

La parfaite illustration d'un travail de groupes

Si l'Occitanie est l'une des plus grandes régions de France d'un point de vue « couverture territoriale », elle n'a pas toujours fait preuve d'unité au sein de l'association. À titre d'exemple, l'ex région Languedoc-Roussillon travaillait plus étroitement avec la région PACA que la région Midi-Pyrénées.

« *L'organisation de ce Congrès est une occasion unique de fédérer tous les acteurs de la région autour d'un projet commun : représenter l'Occitanie dans toute sa diversité et son savoir-faire. Nous avons constitué un comité régional d'organisation (CRO) avec Dominique SIGOURE, le directeur régional, les élus CAPFD/CAPFR et les professionnels de la région pour porter nos revendications et valoriser la région sous toutes ses facettes* », ajoute Noëlle MARY LLOPIS. Soutenu par le comité de pilotage stratégique, le CRO s'occupe également de l'hébergement, des transports sur place, de la restauration, des bénévoles et des animations.

En fil rouge aux séances en plénière et aux ateliers, les congressistes seront invités à découvrir la Maison Occitanie. Chaque pièce de la maison plongera les visiteurs dans un univers spécifique. Dans la salle à manger, ils pourront déguster des spécialités culinaires locales ; dans le salon, ils prendront connaissance des solutions proposées en matière d'habitat inclusif ; dans la chambre, ils aborderont la vie affective et sexuelle sans tabou.

Et ce n'est pas tout ! Le Congrès 2018 réserve encore bien d'autres surprises… ● **A.K.**

Projet associatif : dernière ligne droite avant le vote des adhérents

Plus d'une centaine de réunions organisées courant mars (dont 1 par département en moyenne et une quinzaine au niveau national) et **près de 350 contributions individuelles** via un questionnaire en ligne. Les acteurs de l'association, dans toute leur diversité, ont pu largement donner leur avis sur la première version du projet associatif et proposer des amendements.

Cette première version a été globalement bien accueillie et considérée comme ambitieuse. Elle est en cours de finalisation afin d'être présentée au Congrès et soumise au vote des adhérents pour être adoptée.

Pour en savoir plus : https://congres2018.apf.asso.fr/

Des tables rondes pour défendre ses droits à la compensation

La loi handicap de 2005 prévoyait, entre autres, que toutes les personnes en situation de handicap aient droit à la compensation des conséquences de leur handicap quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge de la personne ou son mode de vie. 13 ans plus tard, de nombreux dysfonctionnements perdurent dans l'application de cette loi. APF France handicap renforce sa mobilisation en organisant des tables rondes dans plusieurs régions entre citoyens concernés et parlementaires pour une meilleure prise en compte des droits à la compensation.

Une tournée à la rencontre des parlementaires

Les premières tables rondes départementales sur la compensation ont eu lieu en Ile-de-France. Elles ont rassemblé des adhérents, des représentants du conseil départemental, de la MDPH, des parlementaires… En moins de deux semaines, deux tables rondes ont été mises en place en Ile-de-France. Plus de 30 personnes étaient présentes dans le Val-de-Marne et 25 personnes en Seine et Marne dont 4 parlementaires. Et ce n'est que le début !

« *Les demandes sont très longues et complexes auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)* », commence une bénéficiaire en fauteuil. *En urgence, j'ai eu besoin d'une batterie pour mon fauteuil, je ne pouvais plus rien faire. J'ai fait un devis de mon côté et j'ai payé 800 euros. Ce qui correspond au montant de mon allocation. Il aurait en fait fallu que je fasse un devis auprès de la MDPH, que mon dossier passe en commission et là j'aurai pu avoir une batterie !* » C'est l'un des témoignages édifiants qu'a pu entendre une députée du Val-de-Marne ayant avancé elle-même la nécessité d'un « *Big Bang qui se diffuse dans l'ensemble des politiques publiques* ».

« *La PCH est mal connue de tous, et plus particulièrement*

Les dysfonctionnements qui persistent en matière de PCH

- Des besoins qui ne sont toujours pas pris en compte : les activités ménagères, les aides à la parentalité … ;
- d'importantes disparités des évaluations et des réponses aux besoins d'aides selon les départements ;
- l'inadaptation de la PCH actuelle pour les besoins des enfants et des barrières d'âges à 60 ans et 75 ans ;
- des tarifications insuffisantes de la PCH qui occasionnent de très lourds restes à charge ;
- des plans d'aides qui sont diminués sans modification de la situation des personnes lors des renouvellements ;
- une pression forte des départements sur les plans de compensation devant l'augmentation de ces dépenses (plus de 71% des dépenses sont faites sur le budget des départements).

des parlementaires », déplore Damien GUER, représentant CAPFD 77. *"Le travail avec les parlementaires de circonscription reste à faire mais nous sommes sur la bonne voie. Un des députés que nous avons rencontré va très certainement porter dans les semaines à venir une question sur la compensation au gouvernement"*, annonce-t-il avec optimisme.

On notera une présence importante et impliquée de parlementaires, en Centre Val de Loire, et en Normandie, très souvent dans le cadre d'une dynamique régionale.

En vous appuyant sur les modalités d'organisation de ces premières rencontres, vous pouvez, vous aussi, organiser une table ronde dans votre département. **A.K.**

CONTACT :

Damien GUER - Représentant CAPFD 77 - guer.damien@gmail.com

Participez au baromètre de la compensation !

Lancé en 2016 par APF France handicap afin d'évaluer la mise en œuvre de ce dispositif auprès des bénéficiaires, le baromètre comprend 5 critères *(Accueil-Information-Accompagnement / Evaluation des besoins / Délais d'instruction / Aides accordées / Gestions et suivi des aides)*.

Il permet d'avoir des données précises sur les dysfonctionnements d'application de cette prestation, les inégalités de traitement entre les territoires et de pointer les dispositions réglementaires qui doivent absolument évoluer (périmètre, tarifs...). C'est un excellent outil pour recueillir des témoignages, les communiquer aux parlementaires et autres acteurs et faire des comparaisons entre les départements. 2800 personnes y ont déjà répondu. A votre tour d'évaluer ce dispositif en quelques clics et en seulement 5 minutes : ***http://www.compensationhandicap.fr/***

L'association dévoile sa nouvelle identité

L'association vient de changer de nom et de « visage » mais ne change pas d'ADN pour autant. Elle reste fidèle à ses missions qui font d'elle ce qu'elle est aujourd'hui : l'une des plus importantes organisations françaises, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. D'où l'importance de maintenir l'acronyme APF pour capitaliser sur l'histoire de l'association et sa notoriété.

Depuis le 18 avril, place au changement ! APF France handicap lève le voile sur sa nouvelle identité graphique et les bonnes habitudes à prendre dès à présent pour faciliter son appropriation.

Une identité graphique rajeunie

Elle conserve l'identité de l'association tout en la dynamisant. Moderne et simplifiée, elle montre la personne en situation de handicap sous des traits plus dynamiques, actrice de ses choix et de sa vie. C'est un nouveau logo accessible aux personnes déficientes visuelles et en cohérence avec le site internet de l'association. Un site désormais accessible à l'adresse www.apf-francehandicap.org.

Dans une logique de réduction des coûts, tous les outils notamment le logo et la charte graphique ont été réalisés en interne par Guillaume VAUDOIS, responsable création et édition au sein de la Direction de la Communication et du Marketing (DCM). La déclinaison des logos a, quant à elle, été confiée à l'entreprise adaptée 3iConcept.

Une appropriation fondamentale pour s'affirmer

Les acteurs de l'association sont les meilleurs ambassadeurs pour porter haut et fort les couleurs de ce changement. Mais tout changement demande un temps d'adaptation nécessaire. Il est recommandé aux acteurs d'adopter le nouveau logo en priorité sur tous les supports qui peuvent être modifiables rapidement et sans coût. (exemple : visuels sur les réseaux sociaux et les blogs).

Pour changer la vitrine, la signalétique ou encore la papeterie actuelles (que vous pouvez écouler jusqu'à la fin de l'année), l'idée est de basculer progressivement, notamment lors de renouvellement ou réédition d'outils, en fonction de votre planification et budgétisation, avec une date butoir : fin 2019. ● **A.K.**

APF France handicap marque son territoire !

Au fil de ses numéros, En direct APF France handicap suivra de près l'appropriation de la nouvelle identité de l'association. Vous avez changé la façade de votre structure, refait le covering de vos véhicules ou produit des objets promotionnels (t-shirt, sacs...) aux couleurs du nouveau logo ?

À chacun sa façon d'être acteur du changement.

Merci d'envoyer votre appropriation de la nouvelle marque en image à : aurelia.kakou@apf.asso.fr

Historique des logos de l'association

1985 - 2003

2003 - 2018

2018

APF France handicap : quelques règles d'usages

- Les noms « Association des paralysés de France » et « APF » ne sont plus utilisés pour nommer l'association.
- APF France handicap est le nom complet et unique de l'association. Il s'écrit d'une seule manière : APF France handicap
  - APF : en majuscules et sans point entre les lettres
  - France : avec un F majuscule
  - handicap : avec un h minuscule et au singulier
- Ce nom n'a pas vocation à être décliné en sigle ou en acronyme, ni abrégé.
- L'utilisation du nom APF France handicap (du genre féminin) ne nécessite pas d'article. Par exemple : ***« APF France handicap dévoile son nouveau nom. » et non pas « L'APF France handicap dévoile son nouveau nom. »***
  « APF France handicap est fortement investie dans la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille. »
- Pour APF Entreprises, APF Évasion, APF Formation et APF Écoute Infos, leur dénomination reste inchangée à l'écrit comme à l'oral. Seule leur identité graphique évolue pour être en cohérence avec celle d'APF France handicap.

CONTACT :

Pour tout besoin ou question en lien avec le changement de nom :
changementdenom@apf.asso.fr

*** Retrouvez toute la boîte à outils « Changement de nom » sur le blog de la DCM :**
http://dcdr.blogs.apf.asso.fr/

Un engagement fort pour un été inoubliable

Comme chaque année, à l'approche de la saison estivale, APF Évasion part en campagne pour recruter et former 1200 bénévoles qui accompagneront 1200 vacanciers en situation de handicap sur des séjours adaptés de juin à septembre, en France et à l'étranger. Un engagement fort pour une expérience riche en émotions et en partage.

Un accompagnateur pour un vacancier : un duo gagnant !

Véritable soutien pour compenser le manque d'autonomie des personnes en situation de handicap, les accompagnateurs bénévoles aident les vacanciers dans tous les gestes du quotidien (manger, se laver, s'habiller…) et participent à toutes les activités et visites proposées lors du séjour. Aucune compétence particulière n'est demandée. Il suffit d'être majeur, d'avoir une bonne résistance physique et, surtout, l'envie de partager des moments forts et inoubliables pendant deux semaines. Les éventuelles appréhensions des bénévoles liées à la découverte du monde du handicap se dissipent rapidement au cours du programme de formation qui leur est dédié pendant plusieurs jours sur le lieu du séjour avant l'arrivée des vacanciers.

« *On gagne énormément à se confronter à la différence… C'est un des grands enseignements d'APF Évasion* », déclare avec fierté Sébastien, accompagnateur bénévole depuis 10 ans. « *La proximité avec les vacanciers se transforme très rapidement en complicité ! J'ai vécu mes plus belles rencontres pendant les séjours APF. Je me souviens de fous rires et d'instants magiques* », assure Nicolas, accompagnateur depuis 4 ans.

Pour Jade, autre accompagnatrice bénévole, c'était l'occasion d'en découvrir plus sur elle-même : « *Pour la première fois de ma vie, je donnais sans compter, sans rien attendre en retour.* »

La diversité des bénévoles comme facteur de réussite des séjours

« *Beaucoup de bénévoles sont accros à APF Évasion, ils reviennent tous les étés depuis des années !* », confie Sonia DE GOIS, responsable du recrutement au sein d'APF Évasion. Mais quel est donc le secret du service vacances d'APF France handicap pour susciter et maintenir l'envie de s'engager bénévolement ?

En mars dernier, APF Évasion est parti à la rencontre de profils variés sur le Salon Paris pour l'Emploi des Jeunes. Des étudiants libres l'été, des jeunes en reconversion vers le sanitaire ou l'animation, d'autres touchés de près ou de loin par le handicap, des jeunes qui recherchent leur voie après une mauvaise orientation… Nombreux sont ceux à trouver un intérêt à venir partager quelques semaines sur un séjour APF Évasion ! « *Dans nos séjours, chaque bénévole est porteur d'une ambition et d'une motivation qui lui est propre. C'est cette diversité qui fait la richesse et la réussite de nos séjours* », ajoute Sonia DE GOIS. ● **A.K**

Pour devenir accompagnateur bénévole, rien de plus simple !

Inscription et renseignements

➜ en ligne : www.apf-evasion.org

➜ par téléphone : 01 40 78 56 63

➜ par courriel : evasion.accompagnateurs@apf.asso.fr

➜ en demandant un exemplaire papier du dossier d'inscription à : APF Évasion 17, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris

APF Évasion mobilise les salariés du siège pour ses « collectifs »

APF Évasion s'inscrit dans une démarche qualité globale et met un point d'honneur à garantir la satisfaction des vacanciers tout au long de leur séjour. Pour ce faire, son équipe organise des collectifs en étant toujours présente lors des départs et arrivées en gare, en compagnie d'un ou plusieurs salariés du siège, venus prêter main-forte ou tout simplement curieux de connaître l'envers du décor d'un séjour APF Évasion.

Le « collectif » a pour objectif de représenter APF Évasion, de rencontrer les vacanciers, leurs familles et les accompagnateurs. De s'assurer que tout le monde est prêt à partir dans les meilleures conditions (présence des vacanciers inscrits, manutention des bagages, mise à disposition d'un sac sanitaire…) pour vivre une belle aventure ou rentre de son séjour avec de merveilleux souvenirs en tête.

Avis aux amateurs du siège !

70
2A
2B

Des relais dans le rural

D'une configuration enclavée ou recluse, certains départements se retrouvent particulièrement retirés et inaccessibles. Malgré les obstacles, deux d'entre eux, la Corse et la Haute Saône, créent un dynamisme de proximité grâce à leurs groupes-relais.

APF LAB
Projets innovants

À 1h30 de route, 75 km à la ronde, Maryse GILLET, 65 ans, bénévole à la délégation de Corse du Sud, prend sa voiture chaque semaine pour se rendre dans un des groupes relais de Corse du Sud. Dans les mairies ou les maisons des associations, Maryse y rencontre une dizaine de personnes : « *On aide sur tous les sujets, administratif, emploi, logement. Je me souviens d'une femme dont le mari devait rentrer à la maison amputé des deux jambes. Et bien le hasard a fait qu'on avait reçu la veille les coordonnées d'un appartement tout équipé… Un miracle* ! »

Des relais de village en village

Les groupes-relais mettent en œuvre l'un des fondamentaux d'APF France handicap : l'action de proximité pour informer et défendre les personnes en situation de handicap moteur et leurs familles. Liens entre délégation, adhérents et acteurs

locaux (associatifs et élus), ces relais sont animés par des bénévoles, sans structure fixe, à l'échelle d'un village ou d'un quartier, en partenariat avec les associations locales.
En Corse, la volonté de Florian L'AUTELLIER, DT2A Corse, est d'implanter ces groupes pour briser la rupture en termes d'accessibilité, d'informations et d'accès au numérique. En 2017, dans 17 villages, 36 groupes ont été mis en place, selon la répartition des usagers des SAVS locaux et des bénéficiaires des MDPH. « *La force de nos relais, c'est nos deux véhicules adaptés,* explique le directeur. *On amène les personnes au relais, on discute autour d'un café, on note une demande claire ou implicite. On cherche des solutions associatives, médico-sociales ou municipales, comme, par exemple, lors de l'absence de place PMR devant une pharmacie. Parfois, on aide à faire trois courses dans un bourg : c'est alors un mini-répit pour l'aidant.* »

Local et collectif

Malgré des contextes différents, la démarche de dynamisation du monde rural est similaire en Haute-Saône, un département très étendu, peu accessible et marqué par l'isolement social. Depuis 2016, la délégation organise dans les communautés de communes des rencontres itinérantes dénommées « Bus Café ». Celles-ci ouvrent des espaces d'échanges inter-associatifs thématiques dans les bars ou les Maisons des associations.
Poisson pilote de l'équipe APF France handicap, Hubert RÉMY, 55 ans, bénévole et élu au CAPFD et CAPFR Bourgogne Franche-Comté, croit fortement au collectif au-delà du handicap : « *À deux pâtés de maison de la délégation, d'autres associations travaillent dans le même champ d'activités, le handicap et aussi la précarité, la rupture de l'isolement, la culture. Notre but est de regrouper toutes ces structures et de concevoir comment agir ensemble.* »
Aussi, en octobre 2018, au Parc des expositions de Vesoul, se tiendra un Forum social sur le thème « Précarités et accès aux droits », précarité au-delà du handicap, familiale, sociale, économique… Une centaine de personnes et une trentaine d'associations y participeront. « *On veut sortir des sentiers battus et construire des solutions innovantes,* précise Hubert. *Les débats seront entrecoupés d'interventions d'artistes pour poser des questions sensibles et pousser les participants dans leurs retranchements.* » Une dynamique hors des clichés et des conventions. ● **C.B.**

Mobiliser toutes les expertises de l'association

APF LAB - Projets innovants est l'occasion de mobiliser toutes les expertises de l'association du local au national. Le premier espace de mobilisation est bien sûr le niveau régional, avec l'implication des chefs de projet, à l'instar de Sylvie VERGNE (chef de projet en Nouvelle Aquitaine), très impliquée dans le projet «Parcours de VieH». Toujours au plus près des projets, des coopérations peuvent se nouer avec d'autres structures d'APF France handicap. Ainsi, l'aménagement du Fashion Truck de la délégation de Seine Maritime a été assuré par l'Institut d'Education Motrice APF Paul-Durand-Viel. Enfin, plusieurs projets bénéficient de l'expertise du siège, en particulier les trois projets lauréats sur l'accès au droit, avec le service juridique, ou les projets lauréats sur l'accès aux soins, avec Aude BOURDEN, conseillère nationale santé.